

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**20 FÉVRIER 2023**  
à 18 H 30

**Présents** : M. PARIZOT Martial – Maire, Mmes BERGER Bernadette, PRIN Corinne, M FERREUX Sylvain – adjoints, Mme CARTIER Catherine, MM BATAILLARD Yves, RENARD Jean-Marc

**Absents excusés** : M. PRIN Alexandre pouvoir à Mme PRIN Corinne, Mme LIMBARDET Anne pouvoir à Mme CARTIER Catherine, M. RUBACHA Laurent pouvoir à Mme BERGER Bernadette, M. GAUTHIER Ludovic pourvoir à M. RENARD Jean-Marc, M. BON Fabrice pouvoir à M. FERREUX Sylvain  
Mme MELSION et M. POCHERON

**Secrétaire de séance** : Mme PRIN Corinne

Monsieur le Maire donne lecture du compte-rendu du 5 décembre 2022.  
Le conseil l'approuve à l'unanimité et le signe.

**ORDRE DU JOUR** :

- *Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans*
- *Informations du maire*
- *Questions diverses*

**1 – Institution de la taxe d'habitation sur les logements vacants depuis plus de 2 ans**

Après une période de gel des taux lié au contexte de suppression progressive de la taxe d'habitation sur les résidences principales (THRP), les communes doivent à nouveau, à compter de 2023, voter un taux de taxe d'habitation.

Ce taux de TH ne concerne désormais plus que :

- les résidences secondaires
  - les locaux meublés non affectés à l'habitation principale
- et, sur délibération, les logements vacants depuis plus de deux ans.

A titre dérogatoire, pour l'année 2023, les communes peuvent instituer la TH sur les logements vacants par délibération prise au plus tard le 28 février 2023.  
Pour les années ultérieures, la délibération devra être prise avant le 1er octobre de l'année qui précède l'instauration de la taxe.

Ainsi, la délibération retraçant le vote de la fiscalité directe locale 2023 devra obligatoirement faire apparaître trois taux, à savoir celui de :

- la taxe foncière sur les propriétés bâties ;
- la taxe foncière sur les propriétés non bâties ;
- la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale (THRS) (le taux de référence étant le taux de TH 2019).

Après en avoir délibéré, par 9 voix contre et 3 abstentions, le conseil municipal décide de ne pas instituer de Taxe d'Habitation sur les logements vacants depuis plus de deux ans.

## **2 – Informations du maire**

1. Loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables : Monsieur le Maire indique que la loi concernant l'accélération de la production d'énergies renouvelables vient d'être définitivement adoptée et comporte des dispositions qui impacteront directement l'aménagement de notre territoire.
2. Bilan climatique 2022 et perspectives 2023 de la Commission Locale de l'Eau du Bassin Versant de la Vouge (CLE) : Monsieur le Maire donne lecture du bilan. En conclusion, la situation est alarmante pour l'année 2023 concernant le débit de la Vouge.
3. Départ du locataire M. MICHAUD Fabrice : Monsieur le Maire informe que M. Fabrice MICHAUD quittera le logement communal qu'il occupe depuis le 08/06/2019, avant son expulsion qui était programmée le 02/04/2023 par Maître BILBAULT, huissier de justice. L'état des lieux de sortie sera réalisé le 22/02/2023. Le logement sera donc vacant à cette date mais devra certainement nécessiter un rafraichissement. M. MICHAUD laisse tout de même une dette de 5 184 € à la charge de la commune car cette dette a été effacée par la commission de surendettement.
4. Journée du maire : La journée du maire, offerte à tout le personnel communal, sera le vendredi 19 mai 2023 (pont de l'Ascension).
5. Préparation du budget 2023 : Une liste des investissements à prévoir au budget 2023 est en cours.
6. City-stade : Le dossier de subvention est déposé en Préfecture et passera en commission courant mars.
7. Un rendez-vous a été pris avec l'entreprise Romain GAILLARD le 24 février pour établir un devis concernant l'enlèvement des végétaux et éventuellement un dessouchage pour le parc de la maison Aubert.

## **3 – Questions diverses**

Il est procédé à un tour de table.

Bernadette BERGER informe de l'atelier « Bons jours » qui se tiendra le vendredi 24 février à 15 h 00 à la salle polyvalente d'Izeure. Il s'agit d'une réunion d'information interactive pour découvrir le programme de prévention santé.

La salle polyvalente sera mise également à disposition d'OPTICAL CENTER, le lundi 13 mars, de 9 h 30 à 17 h 00 qui propose un examen de la vue et un test auditif gratuit, sur rendez-vous.

Le dossier concernant l'état des routes départementales a été remis à M. MATHIRON, conseiller départemental, afin qu'il le transmette à M. SAUVADET, président du Département.

Sylvain FERREUX indique que la commission d'enquête sur les Plans de Prévention des Risques Naturels d'Inondation (PPRNI) sur le bassin de la Vouge, de la Bière et de la Cent Fonts a reçu le public les 27/01/2023 et 03/02/2023. Une dizaine de personnes se sont déplacées et ont pu inscrire leurs remarques dans le registre qui sera remis très prochainement à la Préfecture.

Yves BATAILLARD constate que la rue aux Sœurs est très détériorée. Mme BERGER informe le conseil municipal qu'un devis a été demandé auprès du Département, avec lequel la commune a une convention de partenariat, pour de l'enrobé à froid.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 10.